

Exploitation forestière optimisée pour le climat dans le canton des Grisons (Suisse)



Depuis 1971, le grand tétras est protégé en Suisse par la loi fédérale. Photo: Petr Simon

En renonçant volontairement aux diverses utilisations possibles du bois, l'exploitation forestière est optimisée pour le climat dans cette zone forestière de la région de Prättigau et Davos, captant ainsi du CO₂ sur le long terme. Les propriétaires de forêts s'engagent également à investir les recettes tirées de la vente des certificats de CO₂ dans les forêts en faveur d'une forêt plus résiliente, de la promotion de la biodiversité et de mesures de sensibilisation.

La forêt n'a pas de prix. C'est un fournisseur de la matière première bois, à la fois matériau de construction renouvelable et source d'énergie. La forêt retarde les pics de crue, elle nettoie et retient l'eau dans les nappes phréatiques. C'est aussi un gardien de la biodiversité car elle offre un habitat pour d'innombrables animaux et végétaux. Mais c'est également un grand espace de stockage de carbone. Du fait de la croissance des arbres, le dioxyde de carbone (CO₂) est récupéré dans l'atmosphère, et le carbone reste stocké dans la biomasse ainsi que dans le sol. On parle de puits de CO₂, pilier essentiel pour la préservation du climat à l'échelle locale et internationale. Tandis que dans les pays en voie de développement, la tendance est plutôt à la protection de la forêt, les pays industrialisés visent à modifier son exploitation en vue de protéger le climat, c'est-à-dire à combiner l'utilisation de la ressource naturelle renouvelable qu'est le bois de façon judicieuse avec le stockage de carbone.

Jusqu'à présent, les propriétaires de forêt ne tiraient pas profit de cet effet de puits de carbone. Ce projet de protection climatique dédommage les propriétaires de forêt pour leur contribution à la régulation du climat et leur permet d'adapter leur exploitation au changement climatique. Une exploitation climatiquement optimisée garantit ainsi que la forêt se développe de façon stable et vitale, et qu'elle remplit toutes ses fonctions - protection, production de bois, biodiversité, détente et préservation de l'eau potable.

Type de projet:

Aménagement du sol et forêt

Site du projet:

Suisse, canton des Grisons, Prättigau & Davos

Statut de projet:

En opération, certificats disponibles

La réduction CO₂ annuelle:

33 057 t

Situation sans projet

Faible accumulation de carbone dans la forêt du fait de volumes de récolte importants et d'un risque accru de dépérissement de la forêt

Standard de projet

VER

Impressions



Les mesures forestières menées dans le cadre de l'Alp Nova, dans la commune de Jenaz, favorisent l'habitat du grand tétras. Photo: Christian Gujan.



Forêt au-dessus de Davos.

Renonciation partielle à l'exploitation de la forêt gérée pendant plus de 30 ans

Concrètement, douze propriétaires publics de forêts de la région de Prättigau/Davos (Conters, Davos, Fideris, Furna, Grüşch, Jenaz, Klosters, Küblis, Luzein, Schiers, Seewis, Korporation Schneeliwald) ont élaboré un projet de protection climatique sur 13 000 hectares de forêts visant à stocker et à fixer le carbone dans les arbres. Cela signifie que cette renonciation partielle à l'exploitation de la forêt gérée augmente les réserves de bois par rapport au stock normal, ce qui augmente ou garantit le stockage de carbone de la forêt – en d'autres termes, la biomasse en bois de la forêt augmente, qui stocke donc plus de carbone. Dans le cadre de ce projet, les propriétaires de forêts s'engagent à réduire l'utilisation du bois pendant au moins les 30 prochaines années. Cette capture biologique de carbone s'ajoute aux efforts entrepris en faveur du climat à l'échelle nationale.



Zone forestière à Conters. Photo: Roman Wieser

Financement des mesures de protection des forêts - Services rendus à la collectivité

Grâce à la mise en œuvre de ce projet de protection climatique contrôlé, les propriétaires de forêts bénéficient d'allègements financiers. Le revenu issu de la vente des certificats de réduction des émissions de CO₂ compense le manque à gagner quant à l'exploitation du bois et les propriétaires de forêts s'engagent à le réinvestir dans la forêt. Des mesures visant à fournir d'autres services forestiers sont financées: Il s'agit notamment du soin aux forêts de protection, de la réparation des dégâts aux forêts liés au climat, des adaptations climatiques de la structure forestière, des infrastructures forestières, des projets à but pédagogique sur la nature et la forêt, et notamment des projets en faveur de la biodiversité ; cela concerne par exemple l'habitat du grand tétras, qui est classé comme espèce prioritaire nationale à conserver, au moyen d'une forêt de conifères de montagne structurée de manière particulièrement naturelle et diversifiée. Le projet devrait donner une impulsion significative à l'industrie forestière régionale, avec des effets positifs sur la situation économique des exploitations forestières.

Conformément au protocole de Kyoto, la Confédération prend en compte une partie de l'effet de puits de carbone des forêts suisses dans le bilan climatique national. En conséquence, chaque certificat de CO₂ de ce projet est doté d'un avenant de certificat dans un projet international de boisement par des familles des petits agriculteurs de myclimate afin d'éviter tout double recensement de la part de l'État.

Ce projet contribue à la réalisation de 3 ODD:



Le projet gère une surface de forêt de 13 000 ha de façon durable.



Entre 2019 et 2020, 73 460 t de CO₂ ont été capturées.



Le projet encourage, grâce à des mesures ciblées, des espèces qui sont soit menacées, soit déclarées espèces cibles et emblématiques en Suisse.